



Argent bloqué par ma banque

Par **franck**, le **26/02/2010 à 13:40**

Bonjour, ma banque, la banque postale, a bloqué de l'argent sur mon compte, sans même me prévenir, et ainsi, alors que mes relevés de compte indiquait qu'il était approvisionné, presque tous mes prélèvements étaient refusés. Je suis allé voir le conseiller financier le plus proche de chez moi, et il m'a dit ne pas comprendre car l'argent apparaissait bien sur son écran à lui aussi. Il a finalement réussi à joindre la personne qui s'occupe de mon compte qui lui a expliqué que cet argent était bloqué, dans le seul but de faire réagir le client, car j'avais une dette auprès de la banque de 480 euros, sur un ancien compte pro, fermé depuis 5 ans. Il y a quelques mois, j'avais par ailleurs réglé la somme de 60 euros en timbres-amende, pour faire suspendre une inscription à la banque de France. Ils ont donc bloqué la somme de 480 euros sur mon compte joint, sans même me prévenir, entraînant de multiples frais de rejets sur mon compte ainsi que chez certains organismes. Par exemple, pour un prélèvement refusé à SFR, j'ai 10 euros de frais à la banque, plus 10 euros supplémentaire chez SFR. J'ai donc fait un courrier les autorisant à prendre cet argent sur mon compte afin d'apurer cette dette, et de débloquent cette situation, ce qu'ils ont fait. Ils ont donc pris la somme de 420 euros, le montant restant de ma dette, et non pas 480 euros comme ils avaient bloqué sur mon compte. Mes questions sont les suivantes : Cette pratique est-elle légale ? peuvent-ils bloquer plus d'argent que je leur dois ? ne sont-ils pas dans l'obligation de me prévenir ? ai-je un recours possible pour me faire rembourser les frais occasionnés par cette affaire ? D'avance, je vous remercie de votre réponse. Cordialement, M. Jaccard, Limoges.

Par **fabienne034**, le **26/02/2010 à 14:41**

bonjour, c'est complètement interdit pour tout savoir sur la saisie des comptes : <http://www.fbis.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **franck**, le **26/02/2010** à **18:48**

Merci de votre réponse, je vais maintenant porter réclamation auprès de ma banque.
Franck